

toire est entourée de mystère. On a soutenu, on soutient encore que le véritable auteur de tant de chefs d'œuvre ne serait autre que François Bacon, et personne ne paraît encore savoir à quelle religion appartenait le grand écrivain.

Un oratorien anglais, le R. P. Sébastien Bowden, vient d'écrire un livre où il étudie le théâtre de Shakespeare à ce dernier point de vue. Voici la conclusion à laquelle aboutit le P. Bowden :

Le témoignage qui résulte des écrits de Shakespeare, quelque incomplet qu'il puisse être, fait ressortir, selon nous, deux points clairement. Le premier, c'est qu'il n'était pas du côté des vainqueurs de son temps, ni en politique, ni en religion ; qu'il évitait avec soin ces appels aux préjugés populaires touchant les moines et les religieuses, les papes et les cardinaux, qui constituent l'élément comique dans un grand nombre de pièces de son époque ; bien plus, toutes les fois qu'il a adapté à la scène quelque pièce ancienne, il a toujours eu soin d'en faire disparaître tous les traits de satire contre la vieille religion. En second lieu, les preuves ne manquent pas pour établir que non seulement il avait l'habitude d'exalter l'ancien ordre de choses, mais encore qu'il dépréciait systématiquement le nouveau. "Lorsqu'il jette un coup d'œil sur son époque, dit-il (Sonnet No. 66), il ressent une angoisse qui lui fait souhaiter la mort". Il tient à ses contemporains un langage analogue à celui de John Nichols, langage dont le ton rappelle celui des sermons catholiques du temps.

—C'est le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, qui prononcera le sermon de circonstance, lors de l'inauguration de la nouvelle cathédrale de Westminster, actuellement en cours de construction et qui, espère-t-on, pourra être livrée au culte au mois de septembre de l'année prochaine, à l'occasion des fêtes du cinquantenaire du rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre.

—Les Pères de l'Oratoire fêteront prochainement le jubilé de leur établissement à Londres.

---

SUISSE.—La campagne antimaçonnique s'étend à la Suisse. A Genève on demande l'adoption d'une loi disant : "Tout juge sera récusable s'il appartient à une société secrète dont les membres ont pris par serment l'engagement de se soutenir, et que l'une ou l'autre des parties en cause appartienne à la même association."

La proposition est appuyée par M. William Vogt, le fils du fameux matérialiste Karl Vogt.

---